



**Compte rendu de la conférence-débat
du 5 décembre 2011
en présence de M. Armand De Decker**

Ministre d'État - Vice-Président du Sénat - Bourgmestre d'Uccle

1. Devant une salle comble, le délégué de la section UMP de Belgique, Georges-Francis Seingry, adresse des mots de bienvenue aux personnalités belges et françaises présentes, à ses collègues conseillers AFE et aux participants, ainsi que ses remerciements aux organisateurs bénévoles de la soirée.

Il indique qu'il assume totalement l'intitulé de la conférence-débat et observe que c'est par un heureux hasard que cette manifestation se tient le jour même où la crise institutionnelle de la Belgique s'achève !

Après un bref rappel concernant l'inscription sur les listes électorales consulaires (LEC) qui se clôture le 30 décembre 2011, il présente son « ami de 30 ans ».

M. Armand De Decker est une personnalité belge de tout premier plan, qui a commencé sa carrière politique en 1981. Élu député fédéral à 33 ans, il est une des figures marquantes du libéralisme en Belgique (MR).

Sénateur en 1995, il présidera la Chambre haute à deux reprises, ainsi que l'Assemblée de l'UEO et le Parlement de la Région de Bruxelles Capitale ; il occupera entre 2004 et 2007 les fonctions de ministre de la Coopération au développement. Enfin, élu depuis 1989 conseiller municipal d'Uccle – une des communes bruxelloises préférées des Français – il en devient le bourgmestre (maire) en 2006.

2. M. Armand De Decker commence par un bref rappel historique de l'histoire moderne de la Belgique :

— La Belgique, créée en 1830, est alors entièrement francophone. Sous Albert I^{er} le néerlandais est reconnu comme langue officielle, mais ce n'est qu'en 1930 que la

première université flamande est fondée, et seulement en 1970 que le néerlandais est utilisé pour la première fois en Conseil des ministres.

— La première réforme institutionnelle a eu lieu cette même année (1970) : jusqu'alors composée de provinces, la Belgique – État unitaire – voit la création de Communautés culturelles et linguistiques, aux compétences limitées. Il existe alors des Conseils francophone, flamand et germanophone.

— En 1980, pour des questions d'ordre socio-économique s'ajoutent des revendications territoriales. En plus des Conseils de Communauté linguistiques, il existe désormais aussi un découpage régional : la Wallonie obtient un statut de région ainsi que la Flandre. La Région de Bruxelles Capitale n'acquiert son statut de région qu'en 1988-1989.

Selon Armand De Decker, la crise, qui s'achève aujourd'hui, a débuté non pas il y a 535 jours mais en réalité en 2007, si ce n'est en 1999 avec l'adoption unilatérale par le Parlement flamand d'une réforme pour l'avenir de la Belgique. Il constate un recul permanent des Francophones dans les négociations à chaque nouvelle réforme institutionnelle.

— Au sujet de Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV), il explique qu'il s'agissait d'un arrondissement judiciaire flamand mais d'une seule circonscription électorale (où les Francophones pouvaient se présenter au même titre que les Flamands). L'accord récent maintient l'arrondissement judiciaire mais accroît les droits des Francophones. Sur le plan électoral, la circonscription est désormais scindée.

— Il existe toujours des différences notables à Bruxelles Capitale (par ex. les décrets de Région y sont appelés ordonnances) qui cumule le statut de Région (territoire) et de Communauté (où l'on opère la distinction entre Flamands et Francophones au sein du Conseil de la Communauté française, de la Communauté flamande et de la Commission communautaire commune).

En conclusion, M. De Decker rappelle que l'augmentation du nombre d'élus locaux / régionaux a toujours été assortie d'une diminution du nombre d'élus fédéraux (Chambre et Sénat).

Il pointe aussi la limite du système fédéral belge où les décrets/ordonnances ont la même valeur juridique que les lois fédérales. La compétence internationale des Régions et Communautés, trop étendue à ses yeux, est également critiquée. Il compare Bart De Wever à un populiste qui ne veut en définitive pas gouverner un pays dont il souhaite la fin.

M. Armand De Decker termine par un constat que l'État belge est en bonne santé : « La qualité des institutions se mesure à la qualité de vie de ses habitants ». La

souscription des bons d'État de la semaine passée à hauteur de presque 6 milliards d'euros, alors qu'on en attendait à peine 500 millions, en est une preuve.

3. Plusieurs questions de la salle suivent auxquelles M. Armand De Decker répond sans détours et avec humour.

Il juge la récente poussée dans les sondages de la NVA excessive. Les craintes ont été attisées du côté flamand en utilisant la ficelle du conservatisme économique et la presse « tartine comme toujours ». Il est important de noter qu'en parallèle De Wever perd 12% dans ce même sondage.

Au sujet de BHV, il s'agit d'un véritable « bazar » dont personne ne se soucie réellement mais qui a une forte valeur symbolique. La bonne nouvelle qui vient avec le dénouement de la crise est que la Belgique, ayant retrouvé sa crédibilité, va de nouveau prendre place à part entière à la table de l'Europe.

Selon M. Armand De Decker, Bruxelles est le garant de l'unité belge. La ville n'a pas été élargie aux 6 communes à facilités – « qui sont en réalité en difficulté ! » – mais les Francophones ont obtenu certaines garanties.

Sur la question du référendum, M. De Decker explique qu'il n'est autorisé que localement et qu'il existe une méfiance suite à la « question royale » (abdication du roi Léopold III quelques semaines après avoir été plébiscité par référendum au lendemain de la seconde guerre mondiale).

Quant à une union nationale, il s'avoue admiratif du système français et constate qu'il n'existe pas de sentiment national en Belgique, sauf à Bruxelles. En revanche, la nation belge a un avenir.

Il estime que les partis communautaires ne sont pas un problème dans la mesure où il y a des sujets de compromis, comme par exemple l'Europe. M. Armand De Decker a d'ailleurs été le premier à proposer des superstructures communes aux partis flamands et francophones de même sensibilité mais il y a beaucoup de réticences, en particulier de leurs présidents.

Il acquiesce à l'idée que tous les partis se déclarent gagnants lors d'élections. En effet, il n'existe pas de système majoritaire en Belgique car elle semble se satisfaire de « systèmes compliqués et d'une culture de compromis ».

4. Le délégué remercie chaleureusement Armand De Decker et la soirée se termine autour du traditionnel verre de l'amitié. (Héloïse de la Tour)